

## Charte d'utilisation des tests du CRTP

Le CRTP (Centre de Ressources en Tests Psychologiques) est un fond de tests psychométriques, propriété de l'UFR de psychologie de l'Université de Caen Normandie, mis à disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs de cette UFR. Les professionnels psychologues titulaires d'un N° ADELI inscrits au SCD de l'Université peuvent également y accéder.

En signant la présente charte, l'emprunteur s'engage à respecter les règles suivantes :

1. Les emprunteurs engagent formellement leur responsabilité quant à l'usage qu'ils font des tests. **Ces usages doivent se limiter strictement à l'apprentissage et à la recherche.** Seuls des professionnels habilités ayant un diplôme donnant le titre de psychologue (loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O. du 26 juillet 1985) ou des étudiants stagiaires (niveau master) encadrés par de tels professionnels, peuvent utiliser les tests dans une démarche évaluative clinique.
2. Respecter les règles déontologiques en vigueur dans la profession (code de déontologie des psychologues - France - 22 mars 1996 actualisé en février 2012) et notamment, art. 39 : « (...) les procédures psychologiques concernant l'évaluation des personnes et des groupes requièrent la plus grande rigueur scientifique et éthique dans le choix des outils, leur maniement - prudence, vérification - et leur utilisation - secret professionnel et confidentialité –. » **Un test psychométrique ne produit une mesure objective, fiable et non biaisée que si son contenu reste strictement confidentiel.**
3. Dans le cadre de la consultation sur place ou lors d'un prêt, **les utilisateurs s'engagent à ne pas photocopier ou reproduire les matériels** (article L-112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle) qui sont tous couverts par des copyrights.
4. Les tests coûtent très cher. En cas de perte et / ou de détérioration, des dommages vous seront réclamés. Le contenu des tests sera vérifié à leur retour pour vérifier qu'il ne manque aucun élément.
5. Le matériel fongible présent dans les pochettes / malettes (feuilles de réponses, livret d'évaluation, feuilles de cotation, etc.) ne peut en aucun cas être utilisé (cf. point précédent). En cas de besoin dans le cadre par exemple d'une recherche, l'emprunteur devra contacter les responsables du CRTP : [crtp@unicaen.fr](mailto:crtp@unicaen.fr).

Je, soussigné(e) ....., reconnais avoir lu cette charte et m'engage à en respecter les termes.

Date :

Signature :